

VACANCES DE NOEL 2022

Vous avez inscrit votre enfant dans l'un de nos centres de loisirs pour les vacances de Noël, et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

CENTRE DE LOISIRS DU CLOS D'ESPIES du 19 au 23 décembre

Directeur: Mostafa GUENNOUN Tel : 04 76 89 41 67 ou 06 10 83 73 52

Accueil du matin	Lieux et adresses	Accueil du soir
De 8h à 8h35	Villa Arthaud, 11 avenue Jean Perrot – GRENOBLE	De 17h30 à 18h
De 8h à 9h	Clos d'Espies, 11 rue du docteur Valois - GIERES	De 17h à 18h

CENTRE DE LOISIRS DE LA MAISON DES COLLINES du 19 au 30 décembre et le 2 janvier

Directeurs: Maxence PAPE – BRUN Lou-Lan Tel : 06 27 87 44 14

Accueil du matin	Lieux et adresses	Accueil du soir
De 8h à 8h20	Ecole Jean Jaurès, rue Billerey – GRENOBLE - Entrée école primaire.	De 17h40 à 18h
De 8h à 8h35	Villa Arthaud, 11 avenue Jean Perrot – GRENOBLE	De 17h30 à 18h
De 8h à 8h30	Clos d'Espies 11 rue du docteur Valois – GIERES - Du 26 au 30 décembre uniquement.	De 17h30 à 18h
De 8h à 9h	Maison des Collines, chemin Bel Air - EYBENS	De 17h à 18h

CENTRE DE LOISIRS DES PETITES MAISONS du 19 au 23 décembre

Directrice : Brune LEDIN Tel: 06 16 54 00 16

Accueil du matin	Lieux et adresses	Accueil du soir
De 8h à 9h00	Ecole les Petites Maisons, 38410 ST MARTIN D'URIAGE	De 17h00 à 18h

Informations pratiques

Dans tous les centres, le goûter de l'après-midi est fourni.

Vêtements	Sécurité	Administratif
Pour les enfants d'âge maternel, prévoyez dans un sac des vêtements de rechange.	Vous devez impérativement confier votre enfant à l'animateur responsable de l'arrêt et le soir lui signaler que vous emmenez votre enfant. L'arrêt de prise en charge de votre enfant est identique matin et soir sur toute la semaine.	Les modifications et annulations sont prises en compte jusqu'au 14 décembre avant midi dernier délai pour les 2 semaines. Merci de nous transmettre les certificats médicaux au plus tard le 6 janvier. Nous vous rappelons que les factures doivent être réglées avant le début des activités. Merci de faire le nécessaire.
Pensez à marquer à son nom tous les effets de votre enfant.	Si votre enfant suit un traitement médical, confiez les médicaments, accompagnés de l'ordonnance, à l'animateur de votre arrêt.	Réservé aux grenoblois : des aides du CCAS de Grenoble sont possibles pour les quotients inférieurs à 921, se renseigner auprès du secrétariat.

Les programmes d'animation des différentes structures sont disponibles sur internet au fur et à mesure de leur élaboration : acl-grenoble.org.

BONNES VACANCES A TOUTES ET A TOUS !